

RESIDENCE DU RUANDA
PRISON CENTRALE DE KIGALI.

Kigali, le 5 avril 1954.-

No 770 /Pris.

OBJET:
Dossiers pénitentiaires
prévenus.

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

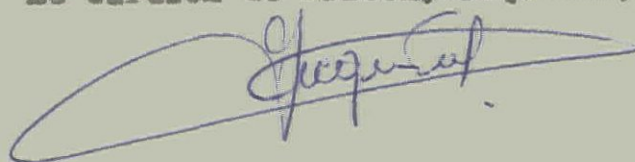
Kigali	Astrida
Gitarama	Ruhengeri ✓
Nyanza	Kibungu
Biumba	Kisenyi
Shangugu	Kibuye
<u>Gatsibu</u>	

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que maintes fois lors d'un transfert des prévenus à la Prison Centrale de Kigali, plusieurs d'entre vous omettent d'envoyer les dossiers pénitentiaires en même temps que les détenus.

Dorénavant, je n'accepterai plus des prévenus non munis de leurs dossiers pénitentiaires, ou au moins des pièces ne permettant de justifier leur présence auprès du Parquet.-

Le Gardien de Prison, Jacq. PÉL,



Ruhengeri



9947

1086 / J. 4. a
16 / 4 / 54